Vote sur la gouvernance économique en commission emploi :Un paquet rééquilibré qui met la stabilité au service de l'emploi et de l'inclusion

La commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen s'est prononcée le mercredi 16 mars sur six avis relatifs à la gouvernance économique.

Ce vote ouvre une voie pour rééquilibrer le paquet en transformant l'objectif de stabilité budgétaire en un instrument au service de la croissance, de l'emploi et de la convergence des économies européennes.

Les modifications apportées à la proposition de la Commission européenne portent notamment sur :

- une référence claire aux politiques de l'emploi avec l'ajout de l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne à la base légale du paquet,

- l'association de la filière emploi et affaires sociales du Conseil à la mise en œuvre du mécanisme de surveillance des déséquilibres macroéconomiques,

- l'introduction d'indicateurs sociaux dans le tableau de bord permettant de détecter des déséquilibres macroéconomiques.

Les prérogatives du Parlement européen dans ce nouveau dispositif ont également été renforcées.

Pervenche Berès, Présidente de la commission de l'emploi et des affaires sociales et rapporteure sur ce dossier se félicite de ce résultat et appelle la commission économique et monétaire à en tenir pleinement compte.

"Le renforcement de la gouvernance économique n'est pas une fin en soi. Il doit servir les objectifs que nous avons arrêtés dans la stratégie Europe 2020 en termes d'emploi et de lutte contre l'exclusion. Ceci passe par la prise en compte de la dimension sociale à la fois en amont, lors de la surveillance de potentiels déséquilibres, et en aval dans le choix des réformes retenues pour corriger ces déséquilibres."